



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 28 juin 2019

## Épisode de pollution atmosphérique de type estival à l'ozone $O_3$ Maintien des mesures d'urgence

Un épisode de **pollution atmosphérique de type estival à l'Ozone  $O_3$  avec dépassement du seuil d'alerte** est en cours sur le département du Haut-Rhin depuis ce mercredi 26 juin.

D'après les prévisions météorologiques et de qualité de l'air, les niveaux élevés d'ozone **devraient perdurer au cours des journées de samedi 29 juin et dimanche 30 juin.**

En conséquence, les mesures d'urgence de réduction de la vitesse de 20km/h sur l'ensemble du réseau routier du département, sans descendre en dessous de 70 km/h, sont maintenues. Les véhicules des forces de l'ordre et de sécurité civile, des services d'incendie et de secours et d'urgence médicale ne sont pas soumis à ces réductions de vitesse.

Pour le secteur industriel et celui de la construction, les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 3 à compter de demain samedi 29 juin, en aggravation des mesures déjà prises depuis le 26 juin.

L'ensemble de ces mesures seront levées dès lors que l'alerte à la pollution atmosphérique prendra fin.

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

**De manière générale, il est recommandé de :** réduire les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). En cas de gêne respiratoire ou cardiaque prendre conseil auprès de son médecin ou de son pharmacien.

## Recommandations aux populations vulnérables<sup>1</sup> et sensibles :

- Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe ;
- Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont compétitions sportives), autant en plein air qu'à l'intérieur ;
- Reporter les activités qui demandent le plus d'effort ;
- Privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès de son médecin pour savoir si son traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Pour connaître des informations complémentaires sur la qualité de l'air et sur l'évolution de la procédure d'alerte, veuillez consulter le site internet d'ATMO Grand Est : [www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

### CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin

03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12

[pref-communication@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@haut-rhin.gouv.fr)

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  

---

<sup>1</sup> femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, ou présentant une pathologie cardiaque ou respiratoire, personnes présentant des symptômes lors des pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées...).